

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

**Type de diplôme :** Master (LMD)

**Domaine :** Sciences, Technologies, Santé

**Mention :** Biologie Santé

**Parcours type(s) :**

\* BIOTHÉRAPIES TISSULAIRES

\* CELLULAIRES ET GÉNIQUES

**Nature de la formation :** Diplôme

**Niveau d'étude visé :** BAC +5

**Composante :**

UFR de santé, médecine et biologie humaine

**Public cible :**

\* Demandeur d'emploi

\* Étudiant

\* Salarié - Profession libérale

**Formation continue**

**Formation initiale**

**Validation des Acquis de l'Expérience :** Oui

**Formation à distance :** Non

## Présentation

Le M1 Science et Santé organisé sous forme d'un tronc commun (50% des enseignements), permet d'accéder à trois spécialités en M2. Il comprend des UE optionnelles permettant à chaque étudiant d'obtenir une spécialisation « protéomique » ou « biologie ». En M2, chaque spécialité est distincte. Le 2ème semestre est constitué en quasi-intégralité par un stage de recherche ou professionnel.

Spécialités proposées : « Biomolécules et thérapies expérimentales » (indifférenciées) ; « Biologie bio-morphologie, bio-ingénierie du squelette » (recherche) ; « Biothérapies tissulaires, cellulaires et géniques » (indifférenciée).

La santé, axe majeur de ces trois spécialités, est abordée par des approches scientifiques fondamentales et expérimentales.

## Objectifs

Objectifs :

Les objectifs de la spécialité Biothérapies Tissulaires, Cellulaires et Géniques sont d'acquérir des compétences applicables au domaine des biothérapies, qui recouvre les gérothérapies (transfert de gènes, interventions sur les gènes), les cytothérapies substitutives (manipulations de cellules souches ou différenciées), l'immunothérapie, certaines pharmacothérapies innovantes, l'utilisation des biomatériaux

## Compétences visées

Compétences visées :

- analyse et critique de résultats scientifiques, confrontation à la littérature, présentation synthétique des résultats,

- analyse des retombées potentielles de résultats scientifiques en terme de développement et d'application.

- acquisition et connaissance de la méthodologie et de l'évaluation des pratiques dans le domaine

- acquisition d'une démarche d'assurance qualité basée sur la connaissance des réglementations en vigueur et des recommandations de bonnes pratiques

- mise en place de stratégies collaboratives pour le développement de la recherche translationnelle  
-conception industrielle de produits de biothérapie (validation, production et changement d'échelle,

## EN BREF

**Durée :** 2 ans

**crédits ECTS :** Premier semestre : 30  
ECTS Deuxième semestre : 30 ECTS  
(stage)

**Langue d'enseignement :** Français

## INFOS PRATIQUES

**Candidature :**

Du 1 mars 2020 au 5 juillet 2020

**Lieu(x) de la formation :**

Bobigny

## PARTENARIATS

**Etablissement(s) co-accrédité(s) :**

Université Paris 12 Val de Marne

Université Paris 13

## EN SAVOIR +

**Sites web :**

Site Internet du Master Biothérapies  
tissulaires, cellulaires et géniques

préparation d'essais cliniques), et suivi des affaires réglementaires dans l'industrie et les organismes réglementaires.

## Organisation

Organisation de la formation (dont stages, projets tuteurés, apprentissage, formation continue)

## Stage

Obligatoire (6 mois en M2, 2ème semestre)

## Stages et projets tutorés

Stage d'application en M1 et en M2 : Obligatoire et en M2 de janvier à fin juin (possibilité de prolongation jusqu'en octobre pour les médecins).

## Contrôle des connaissances

La partie théorique sera évaluée à travers des examens écrits en fin de chaque semestre.

- Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque la note de l'UE est supérieure ou égale à 10. Cette note est obtenue en effectuant la moyenne des éléments constitutifs de l'UE.

- Chaque UE est associée à un nombre d'ECTS (Système de Transfert de Crédits Européens).

- La validation d'une UE et des ECTS associés est capitalisable, c'est à dire définitivement acquise quelle que soit la durée du parcours.

- Il y a compensation entre les diverses UE d'un même semestre.

- Il y a compensation sur les deux premiers semestres pour permettre la délivrance du diplôme intermédiaire.

- Il y a compensation entre les deux derniers semestres. Il n'y a pas de compensation globale sur l'ensemble du cursus Master.

Une deuxième session est organisée pour chaque semestre.

Les étudiants qui n'ont pas validé le semestre (moyenne < 10) et qui décident de passer la deuxième session doivent repasser l'ensemble des UE dont la note est inférieure à 10 et seule la note obtenue à la deuxième session sera prise en compte. Les étudiants qui ont validé le semestre peuvent repasser certaines UE de leur choix. Cependant, ils abandonnent leur(s) note(s) de la première session au profit de la deuxième. Lors de la deuxième session, tous les éléments constitutifs d'une UE doivent être repassés.

Le stage pratique de deuxième année du Master donnera lieu à un rapport et à un exposé devant un jury comprenant les membres du comité du Master spécifique de chaque spécialité et des personnalités extérieures. Le rapport ainsi que l'exposé seront notés par le jury.

Le comité du Master spécifique de chaque spécialité décidera après délibération, de l'attribution du diplôme au vu des notes de la partie théorique et du stage pratique.

## **MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :**

Si trois ou plus absences injustifiées, l'étudiant passe en deuxième session (déterminé dans chaque UE)

## 1 . MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Compensation entre les semestres      Oui                                  Non      #

Compensation entre les UE              Oui      #                                  Non

Existence de notes plancher      Oui      #                                  Non

Si OUI :

#              à toutes les UE ?              Oui      #                                  Non

#              à l'UE de stage ?                                  Oui      #                                  Non

#              à d'autres UE ?              Oui      #                                  Non

Si oui, indiquer lesquelles et à quel niveau (note /20) ?

7/20 pour toutes les UE sauf pour le stage (10/20)

Dans cette formation toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. Au deuxième semestre il n'y a qu'une seule UE. Les coefficients affectés à chacune des UE sont identiques aux ECTS correspondants.

Il y a un examen écrit à l'issue des cours, qui représente la moitié de la note finale (validation de 7 à 8 UEs, 30 ECTS). L'autre moitié correspond à l'évaluation de la soutenance de stage (30 ECTS).

Une deuxième session a lieu en avril uniquement pour le premier semestre où seules les UE non validées en session 1 peuvent être repassées. Il n'y a pas de deuxième session pour le deuxième semestre.

## 1 . INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

Une deuxième session (pour les UE du semestre 3) sera proposée aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

1) Si un étudiant a la moyenne au semestre, il doit repasser toutes les ECUEs avec notes inférieures à 10 qui appartiennent à une UE avec note inférieure à 7

2) Si un étudiant n'a pas la moyenne (<10), il doit repasser toutes les ECUEs avec notes inférieures à 10 qui appartiennent à une UE avec note inférieure à 10.

Une UE déjà validée ne pourra être repassée en deuxième session. Au contraire, une UE pas encore validée peut être repassée si l'étudiant le demande dans un délai d'une semaine à compter de la date de transmission des notes. Dans ce cas, toutes les ECUEs de l'UE devront être repassées.

Dans tous les cas, la note à la deuxième session se substitue à la note initiale. Dans les relevés de notes il sera mentionné la session à laquelle l'UE a été validée.

Durée du **stage** (en mois) :      6                                  Période :      S4

Existe-t-il un module de préparation à l'insertion professionnelle dans le cursus ?

Oui # Non

## Conditions d'admission

### *Formation initiale :*

Le nombre de places est limité.

Niveau BAC+4. Les candidatures seront sélectionnées après examen du dossier de pré-inscription et la lettre de motivation.

Déroulement et calendrier de la sélection.

- Étape 1 : Examen du dossier de candidature qui définit l'admissibilité des candidats. (ouverture courant printemps 2019)

- Étape 2 : Audition des candidats admissibles avec l'équipe de formation en vue de la sélection définitive. L'entretien (10-15 minutes), fin juin-début juillet 2019 (dates à venir).

Les candidats de nationalité étrangère doivent se connecter obligatoirement sur les sites des espaces Campus France à procédure CEF. Ces candidats doivent remplir un dossier de candidature comme décrit ci-dessus en prenant soin de cocher en ligne la case Campus France.

*Formation continue :* Le dossier est préparé avec le responsable administratif du DUFMC de l'UFR de médecine de Créteil pour l'élaboration du dossier de demande de financement au FONGECIF dans le cadre du contrat individuel de formation (CIF)

## Modalités de candidature

### **Candidature 2020/2021:**

**lien : <https://candidatures.u-pec.fr>**

**du 01 Mars au 05 Juillet 2020**

### **MODALITÉS D'ADMISSION EN FORMATION INITIALE**

Le nombre de places est limité (15). Niveau BAC+4. Les candidatures seront sélectionnées après examen du dossier de pré-inscription et la lettre de motivation.

### **Déroulement et calendrier de la sélection :**

- Étape 1 : Examen du dossier de candidature qui définit l'admissibilité des candidats. Le dépôt se déroulera jusqu'à fin mai.

- Étape 2 : Audition des candidats admissibles avec l'équipe de formation en vue de la sélection définitive. L'entretien (10-15 minutes), se fera à la faculté de médecine de Créteil, début juillet. Les candidats de nationalité étrangère doivent se connecter obligatoirement sur les sites des espaces Campus France à procédure CEF. Ces candidats doivent remplir un dossier de candidature comme décrit ci-dessus en prenant soin de cocher en ligne la case Campus France.

L'accès des étudiants nécessite en outre une bonne maîtrise de la langue anglaise.

**Gestionnaire des candidatures:**

**sec\_masters.sciences-sante@univ-paris13.fr**

## Candidature

Du 1 mars 2020 au 5 juillet 2020

## Droits de scolarité

Droits nationaux pour le Master soit 261,10 euros.

Frais de formation (formation continue) :

- Dans le cadre d'une prise en charge : 5500 euros ;
- Demandeur d'emploi non financé (acc. Spé) : 1000 euros ;
- Demandeur d'emploi et individuel non financé et Bénéficiaires des minimas sociaux : Régime Formation initiale.

## Poursuite d'études

Poursuites d'Etudes / Insertion Pro (métiers visés)

- \* Après option recherche, ou professionnelle (sur dérogation) : thèse

- \* DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Filières biotechnologiques, recherche et développement dans l'industrie, recherche académique, communication et vulgarisation scientifique, médecine, pharmacie, médecine vétérinaire.

- Métiers de la recherche et des applications cliniques dans les domaines médico-chirurgicaux, pharmaceutiques, vétérinaires concernant l'élaboration et l'évaluation des protocoles de biothérapie.

- Métiers du médicament dans l'industrie pharmaceutique, les agences sanitaires françaises ou européennes, les industries de biotechnologie.

- Cadre supérieur dans l'industrie, entreprises de biotechnologie, agences réglementaires, organismes de recherche

## Insertion professionnelle

- Production de produits pharmaceutiques issus des biothérapies ;

- Conception de produits de biothérapie (validation, production et changement d'échelle, préparation des essais cliniques) ;

- Suivi des affaires réglementaires dans l'industrie et les organismes réglementaires (AFSAPPS, agence française des greffes...)

- Éléments de stratégie de création d'entreprise.

### Contact(s) administratif(s)

#### Natacha BESSIS

Responsable du Master Biothérapies tissulaires cellulaires et géniques

#### Olivier OUDAR

Responsable du Master Biothérapies tissulaires cellulaires et géniques

### Contact(s) administratif(s)

#### Secrétariat du Master Biothérapies tissulaires, cellulaires et géniques

UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine, 74 rue Marcel Cachin

Bureau M90

93000 Bobigny

Tel. 01 48 38 77 11

 [sec\\_masters.sciences-sante@univ-paris13.fr](mailto:sec_masters.sciences-sante@univ-paris13.fr)

#### Contact validation des acquis

Tel. 01 49 40 37 04

 [svap-cfc@univ-paris13.fr](mailto:svap-cfc@univ-paris13.fr)

#### Contact formation continue

Tel. 01 49 40 37 64

 [acc-cfc@univ-paris13.fr](mailto:acc-cfc@univ-paris13.fr)

[Site Internet du CeDIP](#)

### Contact(s) administratif(s)

#### Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Étudiant (Campus de Bobigny)

Tel. 01 48 38 88 38

 [orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr](mailto:orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr)

[Site Internet VOIE](#)

#### Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Étudiant (Campus de Villetaneuse)

Tel. 01 49 40 40 11

 [gestion.voie@univ-paris13.fr](mailto:gestion.voie@univ-paris13.fr)

[Site Internet du VOIE](#)